



Caf-rmi-pension alimentaire-impots

Par **tequilla**, le **18/02/2008** à **17:03**

Bonjour,
Mon fils (25 ans fin decembre 2008) étudiant sans revenu veut cette année faire sa propre déclaration sur le revenu, jusqu'à présent je le déclarais avec moi comme enfant majeur à charge.
Je vis seule ,sans revenu avec le RMI plus une pension alim.(déclarée partout)et donc c'est la CAF qui me préoccupe, en effet cet organisme croise ses fichiers avec la DGI,rlorsqu'elle va voir que j'ai tjrs la P.A. alors que mon fils n'est plus mentionné comme enfant à charge sur mon avis de non-imposition 2007, elle va me réclamer tout ou une partie du rmi perçu en 2007 !alors que mon fils est tjrs avec moi , sans revenu .
De plus son père lui a acheté un appt. en 2007, il a donné le 1er apport,c'est porté caution et les loyers(il est loué) financent le crédit . Je fais quoi moi dans tout ça! la CAF va avoir des doutes, un fils sans ressource propriétaire, et qui habite chez sa mère au RMI! Je sens que je vais avoir des ennuis alors que je n'y suis pour rien. Je suis très inquiète ,pas pour la DGI, mais surtout pour la CAF qui a "sa logique". Merci pour votre réponse